

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.4/2021-026

OBJET : Réactivation de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R),

François DEYSSON rappelle que

- ▶ Le conseil municipal de Villecerf a pris la décision, en date du 20 février 1965, de créer une association foncière de remembrement dans la commune,
- ▶ Cette création d'une association foncière de remembrement, dans la commune de Villecerf, a été validée, par l'arrêté préfectoral n°65-GR-RA1-626 du 2 octobre 1965,
- ▶ L'arrêté du préfet, en date du 20 février 1989, a validé le renouvellement du bureau de l'association, le receveur municipal devant assurer la fonction de receveur de l'A.F.R,
- ▶ L'arrêté du préfet 2007/DDAF/AF n°470 du 30 janvier 2007 a acté la nouvelle composition du bureau (le maire ou un conseiller désigné par lui, 4 propriétaires désignés pour moitié par la chambre d'agriculture et pour moitié par le conseil municipal) ; un délégué de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F),
- ▶ Cette association dispose toujours d'un budget et que le compte de gestion 2020 du trésorier a été validé par les élus, le 22 mars 2021,
- ▶ L'actuel conseil municipal travaille, à nouveau, sur la problématique des chemins, de toutes natures, ce qui nécessite de réactiver le fonctionnement de cette A.F.R.
- ▶ La chambre d'agriculture a désigné ses deux représentants, suite à une sollicitation de la commune, par courrier adressé à la DDT77 SADR, le 21 juin 2019 (**Messieurs Franck ÉTANCELIN et Pierre PAEPEGAEY**),

François DEYSSON précise

- ▶ Que le conseil doit désigner ses propres représentants,
- ▶ Que la trésorerie de la commune continuera à suivre la bonne exécution du budget,
- ▶ Que l'ordonnateur devra contacter le service Berger Levrault afin de dématérialiser les opérations de mandats et titres.

François DEYSSON propose

- ▶ De réactiver l'A.F. R,
- ▶ La dématérialisation des opérations de l'ordonnateur en lien avec la trésorerie,
- ▶ Que le futur bureau soit constitué, en ce qui concerne les élus
 - Du maire ou de son représentant,
 - De Madame Mélanie LAMOTTE (adjointe) et de Monsieur Louis de ROYS (conseiller)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ensemble des propositions du maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,

Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021

Le maire, François DEYSSON